



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge du 1^{er} mai 2017, tenu le mardi 23 mai 2017 à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère, Diane Gargantini et MM. les conseillers, Denis Charette, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Est absent au cours de la présente séance, le conseiller Daniel Forget.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, sont aussi présents.

Mme Guylaine Giroux, trésorière, est également présente.

169/23-05-17

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 1^{er} mai 2017 à la suite de son ajournement. Il est 17 h.

ADOPTÉE

170/23-05-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté par le greffier, à savoir :

A OUVERTURE

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

C AVIS DE MOTION

D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2017-05 sur invitation – Conciergerie d'édifices municipaux pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Dépôt de l'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2017 et du rapport budgétaire au 31 mars 2017



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

2. Prolongation de l'affectation temporaire d'une personne salariée dans une classe salariale supérieure à titre de responsable des loisirs par intérim
3. Prolongation du mandat professionnel en lien avec la réorganisation du Camping Sainte-Véronique
4. Recours à la médiation dans le cadre du dossier d'opposition de la Municipalité de La Macaza devant la Commission municipale du Québec
5. Mandat au Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'analyse et le diagnostic de la structure et de l'organisation du Service d'urbanisme et d'environnement

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

H TRAVAUX PUBLICS

1. Acquisition d'une partie de la rue Côté

I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Appui au projet « Écomusée régional dans la Vallée de la Rouge »

J DIVERS

Période de questions du public

K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est posée par le seul citoyen présent.

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

171/23-05-17

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2017-05 SUR INVITATION – CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la conciergerie d'édifices municipaux (édifices publics) à Rivière-Rouge, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la conciergerie d'édifices municipaux à Rivière-Rouge pour la période du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Que les personnes ou les entreprises invitées à soumissionner soient celles choisies par le directeur général, M. Hervé Rivet.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF DE REVENUS ET DÉPENSES AU 31 MARS 2017 ET DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MARS 2017

L'état comparatif de revenus et dépenses au 31 mars 2017 ainsi que le rapport budgétaire au 31 mars 2017 de la Ville de Rivière-Rouge sont déposés conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

172/23-05-17

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE D'UNE PERSONNE SALARIÉE DANS UNE CLASSE SALARIALE SUPÉRIEURE À TITRE DE RESPONSABLE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 158/07-04-16 adoptée à la séance d'ajournement du 7 avril 2016, le conseil a entériné l'affectation temporaire de M. Patrick Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 1, à compter du 7 avril 2016 pour une période de six (6) mois (soit jusqu'au 7 octobre 2016);

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 438/11-10-16 adoptée à la séance d'ajournement du 11 octobre 2016, le conseil a entériné la prolongation de l'affectation temporaire de M. Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 1, pour la période du 8 octobre 2016 au 25 février 2017;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 044/06-02-17 adoptée à la séance ordinaire du 6 février 2017, le conseil a entériné la prolongation de l'affectation temporaire de M. Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 1, pour la période du 26 février 2017 au 26 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est malencontreusement glissée dans les résolutions numéro 438/11-10-16 et 044/06-02-17 où l'on aurait dû y lire non pas « classe 15 échelon 1 », mais bien « classe 15 échelon 5 », en raison du libellé de la résolution numéro 167/25-04-16 adoptée à la séance d'ajournement du 25 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

D'approuver la prolongation de l'affectation temporaire de M. Patrick Cyr à titre de responsable des loisirs par intérim, classe 15 échelon 5, à compter du 27 mai 2017, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur du Service des loisirs et de la culture, conformément aux dispositions de l'article 9.23 de la convention collective de travail en vigueur.

De modifier la résolution numéro 438/11-10-16 adoptée à la séance d'ajournement du 11 octobre 2016 et la résolution numéro 044/06-02-17 adoptée à la séance ordinaire du 6 février 2017 afin d'y remplacer, dans leur deuxième paragraphe, les mots « classe 15 échelon 1 » par les mots « classe 15 échelon 5 ».

ADOPTÉE

173/23-05-17

PROLONGATION DU MANDAT PROFESSIONNEL EN LIEN AVEC LA RÉORGANISATION DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 122/03-04-17 adoptée à la séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil a octroyé un mandat professionnel à la firme « Investissements Enack inc. » en lien avec la planification stratégique de la Ville de Rivière-Rouge et la réorganisation du Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prolonger le mandat relatif à la réorganisation du Camping Sainte-Véronique;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

De prolonger le mandat professionnel à la firme « Investissements Enack inc. » en lien avec la réorganisation du Camping Sainte-Véronique, telle prolongation de mandat au montant maximal de 3 000 \$ plus les taxes applicables et les frais afférents, notamment ceux relatifs aux déplacements, à compter du 4 mai 2017, et ce, jusqu'à l'embauche d'un directeur du développement économique et récréotouristique.

Que ladite dépense soit prise à même le budget 2017 de la Ville.

Que le directeur général, M. Hervé Rivet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

174/23-05-17

RECOURS À LA MÉDIATION DANS LE CADRE DU DOSSIER D'OPPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA DEVANT LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Macaza a récemment signalé à la Commission municipale du Québec son opposition à certains actes posés par la Ville à titre de municipalité centrale de l'Agglomération de Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT que la Commission propose un service de médiation qui aurait pour objet de faciliter la conclusion d'une entente relativement à l'ensemble des points de divergence avec la Municipalité de La Macaza;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

Que la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre de son statut de municipalité centrale à l'égard de l'Agglomération de Rivière-Rouge, accepte de participer à un processus de médiation proposé par la Commission municipale du Québec, qui aurait pour mandat de faciliter la conclusion d'une entente relativement à l'ensemble des points de divergence avec la Municipalité de La Macaza.

ADOPTÉE

175/23-05-17

MANDAT AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANALYSE ET LE DIAGNOSTIC DE LA STRUCTURE ET DE L'ORGANISATION DU SERVICE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay
Et résolu à l'unanimité :

De mandater le Carrefour du capital humain de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour effectuer une analyse et un diagnostic sur la structure, l'organisation et les opérations du Service d'urbanisme et d'environnement, le tout faisant partie d'une réflexion orientée sur le « *lean management* » et d'une gestion intégrée axée sur les résultats.

Que ce mandat soit accordé au montant total de 4 290 \$ plus les taxes applicables et les frais afférents, notamment ceux relatifs aux déplacements, aux repas et à l'hébergement.

Que lesdites dépenses soient prises à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur général, M. Hervé Rivet, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

176/23-05-17

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA RUE CÔTÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge entend se prévaloir des dispositions de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* afin d'obtenir la reconnaissance du droit de propriété d'une partie de la rue Côté, dans le secteur L'Annonciation;

CONSIDÉRANT que cette voie de circulation est ouverte à la circulation publique depuis au moins dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a prélevé aucune taxe au cours des dix (10) années précédentes sur cette voie;

CONSIDÉRANT que la Ville devient propriétaire de cette voie après l'accomplissement des formalités prévues à la loi, dont l'adoption d'une résolution identifiant la voie par une description technique (accompagnée d'un plan) ayant été préparée par M. Daniel Robidoux, arpenteur-géomètre, du « Groupe Barbe & Robidoux SAT » délivrée sous le numéro de dossier 17-044 (minute 7 034, plan numéro 67 756-B) émise en date du 22 mars 2017 et ayant été déposée au bureau de la Ville le 3 avril 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'acquisition d'une partie de la rue Côté, dans le secteur L'Annonciation, désignée comme étant composée d'une partie du lot 45A-5 du rang Sud-Ouest de la rivière Rouge, du cadastre officiel du Canton de Marchand, dans la circonscription foncière de Labelle de la Ville de Rivière-Rouge, dont la description technique actualisée de cette parcelle se lit comme suit :

« Une partie du lot QUARANTE-CINQ « A » – CINQ du rang SUD-OUEST DE LA RIVIÈRE ROUGE (**45A-5 ptie, rg S.O.R.R.**) du cadastre officiel du Canton de Marchand, circonscription foncière de Labelle.

De figure irrégulière, ladite parcelle est bornée et décrite comme suit :

Partant de l'angle Sud du lot 45A-42, de là, se dirigeant vers le Sud-Est, suivant une direction de 143°42'17" sur une distance de quatre-vingt-deux mètres et quarante centièmes (82,40) jusqu'à l'angle Nord de ladite parcelle, étant le point d'origine; de là, bornée vers le Nord-Est, par le lot 78 et une partie des lots 100 et 45A-27, mesurant le long de cette limite soixante-treize mètres et deux centièmes (73,02) suivant une direction de 143°42'17", vers le Sud-Est, par une autre partie du lot 45A-5, mesurant le long de cette limite huit mètres et soixante-six centièmes (8,66), le long d'un arc de cercle intérieur de sept mètre (7,00) de rayon, vers le Sud, par une autre partie du lot 45A-5, mesurant le long de cette limite quatorze mètres et vingt-six centièmes (14,26) suivant une direction de 266°19'09", vers le Sud-Ouest, par les lots 45A-13, 45A-12, 45A-11 et 45A-10, mesurant le long de cette limite soixante-six mètres et neuf centièmes (66,09) suivant une direction de 323°42'17" et vers le Nord-Ouest, par une autre partie du lot 45A-5 étant la rue Côté, mesurant le long de cette limite vingt mètres et douze centièmes (20,12) suivant une direction de 54°42'05", jusqu'au point d'origine. Contenant en superficie mille quatre cent trente-neuf mètres carrés et neuf dixièmes.

(SUP : 1 439,9 m²) »

Que le greffier et la greffière adjointe soient autorisés à publier les avis requis en vertu de la loi, incluant leur parution dans le journal L'Information du Nord Vallée de la Rouge, et de façon générale, à assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

177/23-05-17

APPUI AU PROJET « ÉCOMUSÉE RÉGIONAL » DANS LA VALLÉE DE LA ROUGE

CONSIDÉRANT que le Comité écomusée régional sollicite un appui de la Ville pour son projet d'implantation d'un écomusée dans la Vallée de la Rouge qui permettrait de mettre en valeur les caractéristiques et les richesses historiques et patrimoniales de notre région;

CONSIDÉRANT que ce projet constituerait un atout majeur pour le développement touristique, économique, culturel et communautaire de notre Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} MAI 2017
AJOURNÉE AU 23 MAI 2017

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la demande du Comité écomusée régional ayant pour but d'implanter un écomusée dans la Vallée de la Rouge qui permettrait de mettre en valeur les caractéristiques et les richesses historiques et patrimoniales de notre région.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, à signer une lettre d'appui relative à cette demande, et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le seul citoyen présent.

178/23-05-17

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit levée. Il est 17 h 17.

ADOPTÉE

Déborah Bélanger
Mairesse

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse